

## SEANCE DU 5 juillet 2017

Le cinq juillet deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-deux juin deux mil dix-sept.

**Etaient présents** : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. CAILLON Michel, Mme SAVARY Lucile, M. GARÉCHÉ Ludovic, Mme FLIN Muriel, Mme MOUCHEL Françoise, M. BOISSELEAU Guy, Mme MARCHAND Réjane, M. LYS Sébastien, M. TURPIN Mickael, Mme BERNARD Véronique, M. COTIER Stéphane, M. Arcadius EPAUD.

**Etait absent** : M FRESSIGNE Théodore

Mme MARCHAND Réjane est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Avancement de grade – Tableau des effectifs
- 2 – Horaires et rythmes scolaires – rentrée 2017/2018
- 3 – Demande de M. GAZON Stéphane
- 4 – Demande de l'Association Atelier-Brocante
- 5 – CER – Convention pour l'installation et maintenance système de télé relève des compteurs d'eau
- 6 – Décisions modificatives.
- 7 – Délibération modificative du PLU
- 8 – Questions diverses (règlement intérieur)

### **AVANCEMENT DE GRADE pour 2017**

2017JUIL02

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le tableau d'avancement de grade 2017 concernant Mme BOYARD Marie-José au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe et Mme BERNARD Caroline au grade d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la création de ces deux grades.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet
- de créer le poste d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ci-dessous

Le tableau des effectifs se présente comme suit à compter du 5 juillet 2017.

EMPLOIS	NOMBRE	Durée hebdomadaire
Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe	1	35 h
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	28 h
Agent spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	35 h
Adjoint technique (é maternelle)	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (cantine)	1	35 h
Adjoint technique (Com-école)	1	35 h
Adjoint technique (Com-école)	1	35 h
Adjoint technique (commune)	1	35 h
Adjoint technique (commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe (commune)	1	35 h
Adjoint technique (port)	1	35 h
Adjoint technique (camping APE)	1	21 h

## HORAIRES ET RYTHMES SCOLAIRES

2017JUIL01

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

- 1) le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- 2) l'avis des conseils d'écoles (maternelle et primaire) qui proposent une semaine scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 15.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer le choix des conseils d'écoles maternelles et primaires.

A noter que les horaires du service de transport ne sont pas modifiés.

## DECISIONS MODIFICATIVES

\* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative (budget Commune) ci-après : (2017JUIL03)

<b>Participation carrefour RD6/RD245</b>	Dépenses
Article 2135 Instal.géné.agencements, aména des constructions Opération 189	- 24 642.49 €
Article 204131 Biens mobiliers, matériel et études	24 642.49 €

\* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative (budget Commune) ci-après : (2017JUIL04)

<b>Remboursement Caution</b>	Dépenses
Article 2151 Réseaux de voirie Opération 186	- 243.34 €
Article 165 Dépôts et cautionnements reçus	243.34 €

\* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative (budget PORT) ci-après : (2017JUIL09)

<b>Réfection de la petite cale</b>	<b>Dépenses</b>
Article 2154 Matériel industriel	- 10 085.26
Article 2135 Instal.géné.,agencement, aménagements des const	10 085.26

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

2017JUIL07

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 22 mars 2013 prescrivant la révision et l'élaboration du nouveau PLU.

Depuis cette époque, le Code de l'Urbanisme a été modifié et il apparaît nécessaire, pour se mettre en adéquation avec ce nouveau code de :

- 1) Confirmer que ce nouveau code de l'urbanisme s'applique à notre élaboration du PLU et particulièrement l'article L. 151-5
- 2) De préciser les motivations justifiant la révision du PLU fondées sur les orientations majeures suivantes :
  - a) Volet environnemental :
    - protéger la richesse environnementale de la commune (biodiversité)
    - protéger la richesse patrimoniale de la commune (paysage et architecture)
    - prendre en compte les risques qui pèsent sur le territoire communal
    - intégrer les enjeux énergétiques au projet urbain
  - b) Volet social :
    - maintenir la population communale et favoriser son rajeunissement
    - assurer la diversité des modes d'habitat (statuts d'occupation, types de bâti)
    - pérenniser les équipements et les services publics
  - c) Volet économique :
    - pérenniser les services marchands de proximité
    - développer la fonction touristique
    - assurer la pérennité de l'activité agricole et viticole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que ces éléments constituent un complément de notre délibération du 22 mars 2013.

### **DEVIS PLAQUES NUMEROTEES**

2017JUIL08

M. CAILLON présente un devis pour la fourniture de plaques numérotées concernant les emplacements dans le port qui s'élève 989.50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

### **AMENAGEMENT DES PARKINGS DU STADE ET DU QUAI SABLIER**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du parking du stade et du quai sablier.

Le projet consiste en la réfection des enrobés place du stade et de la mise en place d'un revêtement diorite quai sablier.

Les devis de ces travaux s'élèvent à 31 708.22 € HT :

- parking du stade                    22 279.61 €
- parking quai sablier                9 428.61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le projet et sollicite une subvention du Conseil Départemental et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Conseil Départemental : sollicité
- la commune : le solde

### **MARCHE ADAPTE APPARTEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE**

2017JUIL10

Il est nécessaire de mettre en œuvre l'aménagement définitif des appartements de l'ancienne gendarmerie afin de les proposer à la location.

Le montant des travaux pour chaque appartement nécessite un appel d'offre selon mesure adaptée.

Le Conseil Municipal décide la publicité de cet appel d'offre se fera :

- 1) Affichage au lieu habituel
- 2) Inscription sur le site de Mortagne
- 3) Contact direct avec des entreprises connues.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer tous documents pour l'exécution de cette décision.

## AMORTISSEMENTS DE BIENS

2017JUIL06

### AMORTISSEMENTS DE BIENS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'amortir les biens suivants :

#### **Aménagement Zone de Vidange**

A amortir au 28153 (année 2016) pour 4 663.37 €

Durée : 5 ans soit 932.67 € / an.

.

### AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS

#### **Subvention Amende de Police**

A amortir au 19132 (Année 2016) pour 17 234.84 €

Durée : 25 ans soit 689.39 €/ an

La séance est levée à 23 h.